

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2015

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Animathèque - Maison des jeunes et de la culture de Sceaux

Rapporteur : Chantal Brault

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose la signature de conventions entre les collectivités territoriales et les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs que l'association s'engage à poursuivre dans le cadre de son objet statutaire ainsi que la contribution que la Ville s'engage à apporter pour en permettre la réalisation sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Dans le cadre de ces dispositions, des conventions annuelles ont été signées entre la Ville et l'Animathèque MJC suivies de conventions triennales dont la dernière a pris fin en décembre 2014.

Il est donc proposé au conseil municipal de conclure une nouvelle convention d'une durée de trois ans pour la période 2015-2017. En application de cette convention, l'association s'engage à maintenir sa mission d'offre culturelle et de loisirs dans le cadre d'un projet associatif.

L'Animathèque MJC participe à l'animation locale dans le cadre d'une programmation coordonnée par la Ville.

Elle participe au développement et à la diffusion de musiques actuelles et encourage les pratiques amateurs par la gestion des studios de répétition et d'enregistrement dits « La Caisse Claire ».

Pour l'ensemble de ces objectifs, l'association veille à répondre au mieux aux attentes de la population et à favoriser l'émergence de projets d'animation à l'initiative de ses membres.

L'association s'attachera à préserver l'égal accès hommes/femmes quant à l'offre d'activités que l'association propose.

Elle veillera également à respecter le principe de laïcité.

La Ville s'engage à verser la somme 449 488 € pour l'année 2015 pour un budget prévisionnel de 1 098 500 €.

Pour la saison 2013/2014, l'Animathèque MJC a enregistré 1921 inscriptions. 46 % des adhérents sont âgés de moins de 25 ans et 66 % habitent Sceaux. Elle propose une centaine d'ateliers répartis sur différents créneaux horaires, les plus fréquentés relèvent des secteurs corporel, musical puis d'arts plastiques.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'Animathèque-Maison des jeunes et de la culture de Sceaux pour la période 2015, 2016 et 2017.